

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>Mention : « Science politique »</p> <p>Spécialité avec parcours recherche et professionnel (M2):</p> <p>Expertise du politique et affaires publiques (EPAP)</p> <p>Responsables : Christine Pina (PP), Lucie Bargel (PR)</p>	<p>Offre de formation Master 2</p>
--	---	--

Présentation et objectifs

La spécialité *Expertise du politique et affaires publiques* (EPAP) se positionne sur un champ professionnel en mutation : celui des **affaires publiques**, entendues dans une acception large qui déborde largement des administrations publiques. La spécialité forme les étudiants à exercer des missions d'aide à la décision, de montage de projets, de négociation de dossiers, d'évaluation et de communication, etc. Les cours des parcours « recherche » (PR) et « professionnel » (PP) sont communs. L'une des spécificités de cette année de formation est de plonger les étudiants dans la réalisation d'un projet adapté à leurs objectifs (**un stage de terrain** en parcours recherche, **un diagnostic** en parcours professionnel).

Insertion professionnelle

Les mutations de l'environnement et du marché du travail rejaillissent sur les manières de gouverner les citoyens et de résoudre les questions sociales. L'administration publique doit compter avec une multitude d'intervenants, situés à différentes échelles (locale, nationale, européenne) et dotés de statuts variés (publics, privés, parapublics, associatifs...). Les débouchés naturels de la formation sont : les métiers du **politique** ; les métiers du **conseil**, des **études d'opinion** et de **marché** ; les métiers du **lobbying** et des **relations publiques** ; les métiers de l'**administration publique** ; les métiers de l'**animation et du montage de projet** ; les métiers de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « EPAP » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de science politique, droit, droit et science politique ou diplôme jugé équivalent. **Sélection sur dossier.**

Pour plus d'informations, voir <http://sciencepolitiquenice.wordpress.com/>

- **Dossier de candidature à télécharger sur : droit.unice.fr**
- **Date limite dépôt des dossiers : mi-juin (cf. date stipulée sur le dossier)**
- **Résultats : courant juillet**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : droit.unice.fr

ou

Mme Christine Pina pina@unice.fr (P.Pro) ou Mme Lucie Bargel, lucie.bargel@unice.fr (P.Rech)

Web : <http://sciencepolitiquenice.wordpress.com/> et <http://www.ermes-unice.fr/>

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web unice.fr/asure.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Parcours « Professionnel » - Semestre 1 (de septembre à janvier)

UE 1. Savoirs de la gouvernance (96 h) (11 ECTS, noté sur 80)

- | | | | |
|---|--------------------------|--|--|
| – Evaluation des politiques publiques (24h) | | | } 3 ECTS
3 ECTS
3 ECTS
2 ECTS |
| – Sciences sociales appliquées aux politiques (24h) | 9 ECTS, sur 60 (coef. 3) | | |
| – Grands enjeux politiques contemporains (24h) | | | |
| – Un cours à choisir (24h): (2 ECTS, noté sur 20) | | | |
- Médias et espaces public ou Organisation et réforme de l'Etat 1*

UE 2. Territoires de la gouvernance (48 h) (6 ECTS, noté sur 40)

- | | | |
|---|--|--------|
| – Villes et politiques urbaines (24h) | | 3 ECTS |
| – Les champs de l'action publique (24h) | | 3 ECTS |
| • Développement durable | | |
| • Politiques culturelles | | |
| • Politiques sociales | | |

UE 3. Savoir-faire et méthodes (89h) (13 ECTS, noté sur 100)

- | | | |
|--|--|-------------|
| – Anglais (20h) | | 2 ECTS |
| – Insertion professionnelle (10h) | | non crédité |
| – Prise de parole en public (10h) | | 2 ECTS |
| – Ingénierie et métiers de l'action publique (15h) | | 3 ECTS |
| – Techniques de conseil aux décideurs (10h) | | 3 ECTS |
| – Montage et gestion de projet (24h) | | 3 ECTS |

Parcours « Professionnel » – Semestre 2 (de février à début septembre)

UE 4. Savoirs de la gouvernance (87 h) (10 ECTS, noté sur 60)

- | | | | |
|--|--------------------------|--|--|
| – Management des organisations publiques (15h) | | | } 2 ECTS
3 ECTS
3 ECTS
2 ECTS |
| – Ingénierie électorale (24h) | 8 ECTS, sur 40 (coef. 2) | | |
| – Lobbying (24h) | | | |
| – Un cours à choisir sur une liste (24h) : (2 ECTS, noté sur 20) | | | |
- Organisation et réforme de l'Etat 2 ou Marketing territorial (cours MAOP)*

UE 5. Savoir-faire et méthodes (50 h) (20 ECTS, noté sur 180)

- | | | |
|--|--|---------|
| – Ingénierie et métiers de l'action publique (15h) | | 2 ECTS |
| – Diagnostic territorial (20h) | | 6 ECTS |
| – Stage | | 12 ECTS |
| – C2i niveau II (SHS) (à venir) | | |

La professionnalisation est progressive : elle commence par la réalisation d'un diagnostic territorial, conçu comme une mise en situation professionnelle (projet tutoré) et s'achève avec la période de **stage d'une durée de 3 mois minimum** dans un domaine en adéquation avec la formation. **Soutenance au mois de septembre.**

Parcours « Recherche » - Semestre 1 (de septembre à janvier)

UE 1. Savoirs de la gouvernance (96 h) (10 ECTS, noté sur 60)

2 cours au choix parmi :

- | | | | |
|--|--------------------------|--|------------------------------|
| – Evaluation des politiques publiques (24h) | | | } 3 ECTS
3 ECTS
2 ECTS |
| – Sciences sociales appliquées aux politiques (24h) | 8 ECTS, sur 40 (coef. 2) | | |
| – Grands enjeux politiques contemporains (24h) | | | |
| Un cours à choisir sur une liste (24h) : (2 ECTS, noté sur 20) | | | 2 ECTS |
- Médias et espaces public ou Organisation et réforme de l'Etat 1 ou La construction de l'immigration*

UE 2. Territoires de la gouvernance (27 h) (6 ECTS, noté sur 40)

- Projet de mémoire de recherche (17h) 2 ECTS
- Séminaire de recherche (10h) 4 ECTS

UE 3. Savoir-faire et méthodes (80h) (14 ECTS, noté sur 80)

- Anglais (20h) 2 ECTS
- Insertion professionnelle (10h) non crédité
- Prise de parole en public (10h) 2 ECTS
- Méthodes de recherche (20h) 4 ECTS
- Stage d'initiation à l'enquête de terrain en sciences sociales (20h) 6 ECTS

Parcours « Recherche » - Semestre 2 (de février à mi-juillet)**UE 4. Savoirs de la gouvernance (87 h) (10 ECTS, noté sur 60)**

2 cours au choix parmi :

- Management des organisations publiques (15h)
- Ingénierie électorale (24h) 8 ECTS, sur 40 (coef.2)
- Lobbying (24h)

Un cours à choisir sur une liste (24h) : (2 ECTS, noté sur 20)

Organisation et réforme de l'Etat 2 ou Sociologie du racisme ou Anthropologie culturelle : la culture européenne

{ 2 ECTS
3 ECTS
3 ECTS
2 ECTS

UE 5. Savoir-faire et méthodes (33 h) (20 ECTS, noté sur 140)

- Rédaction d'un article académique (15h) 4 ECTS
- Séminaires de recherche (18h) 2 ECTS
- Mémoire de recherche 14 ECTS
- C2i niveau II (SHS)

La formation à la recherche et par la recherche est progressive dans le master 2 et passe, entre autres, par un stage de terrain original, sur un thème déterminé par l'équipe pédagogique. Ce stage permet en particulier de mobiliser des méthodes de recherche qui pourront servir pour la rédaction du mémoire. **Soutenance du mémoire au mois de juillet.**

Organisation générale**- Calendrier du parcours « Professionnel »**

- Janvier : examens écrits et oraux du 1^{er} semestre
- Mars-avril : soutenance des « Diagnostics et expertises »
- Dernière quinzaine d'avril : examens écrits et oraux du 2^{ème} semestre
- Période de recherche de stage : d'octobre à avril
- Période de stage : de début mai à fin août
- Soutenance du mémoire de stage : première quinzaine de septembre.

- Calendrier du parcours « Recherche »

- Décembre : stage de terrain
- Janvier : examens écrits et oraux du 1^{er} semestre
- Mars-avril : rendu de l'article académique
- Dernière quinzaine d'avril : examens écrits et oraux du 2^{ème} semestre
- Soutenance du mémoire : première quinzaine de juillet

- Critères d'évaluation du travail des étudiants

Qualité du travail, compétences et savoir-faire. Conduite de projet : travail en équipe, gestion de ressources, documentation. Rapport écrit : synthèse technique et méthodologique. Soutenance orale : valorisation, pour le parcours « Professionnel ».

Qualité rédactionnelle, originalité du projet. Sérieux des références théoriques et bibliographiques. Qualité de la présentation orale et esprit critique pour le parcours « Recherche ».

Le Master « Expertise du politique et affaires publiques » reposant sur des enseignements originaux, **la présence aux cours ainsi qu'aux exercices de préparation à l'insertion professionnelle est obligatoire.**

↳ **Les absences seront prises en compte dans la note de contrôle continu.**

Les notes se compensent les unes les autres. Il n'y a qu'une seule session d'examen par semestre. Les semestres se compensent entre eux.

Examens communs aux deux parcours

Semestre 1 (mois de janvier de l'année universitaire en cours)

- 2 examens sanctionnant l'UE1 (« **Savoirs de la gouvernance** »).
 - 1 exposé-discussion portant sur les cours 1 à 3 de l'UE1 (2 cours au choix de l'étudiant en P.R)
 - 1 écrit portant sur le cours choisi l'étudiant dans la liste des cours complémentaires (UE1-4)

Semestre 2 (mois d'avril de l'année universitaire en cours)

- 2 écrits sanctionnant l'UE4 (« **Savoirs de la gouvernance** »).
 - 1 écrit portant sur les cours 1 à 3 de l'UE4 (2 cours au choix de l'étudiant en P.R) ;
 - 1 écrit portant sur le cours choisi l'étudiant dans la liste des cours complémentaires (UE4-4)

Examens spécifiques au parcours « Professionnel »

Semestre 1 (UE2 « Territoires de la gouvernance »)

- 1 écrit portant sur le cours « Villes et territoires urbains »

Savoir-faire et méthodes

Une note de contrôle continu sanctionne le travail effectué dans les modules « Savoir-faire et méthodes », à l'exception du stage. Il s'agit d'évaluer la capacité de l'étudiant à produire des travaux de recherche, soit individuels, soit collectifs. Pour ce faire, l'étudiant devra remettre, au cours de l'année, plusieurs exercices : des notes techniques et mini-rapports ; un rapport de diagnostic territorial ; une soutenance de diagnostic.

L'anglais donne également lieu à une notation en contrôle continu.

Stage

Le stage, du fait de son importance dans le parcours des étudiants, est noté sur 100 et 12 ECTS. Dans cette note, sont intégrées la notation du rapport de stage, ainsi que de sa soutenance.

Examens spécifiques au parcours « Recherche »

Semestre 1 (UE2 « Territoires de la gouvernance »)

- 1 écrit portant sur le cours « Projet de mémoire de recherche »

Savoir-faire et méthodes

Il s'agit d'évaluer la capacité de l'étudiant à produire des travaux de recherche, soit individuels, soit collectifs. Pour ce faire, l'étudiant devra remettre, au cours de l'année, plusieurs exercices : des notes de discussion des séminaires de recherche ; un rapport de mission d'enquête de terrain ; un article académique ; des exposés-discussions de textes en séminaire de recherche.

L'anglais donne également lieu à une notation en contrôle continu.

MÉMOIRE

Le mémoire, du fait de son importance dans le parcours des étudiants, est noté sur 100 et 14 ECTS. Dans cette note, sont intégrées la notation du mémoire, ainsi que de sa soutenance.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »